



CERTIFICAT

Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le :

Règlement 2020-503 décrétant une dépense de 513 747 \$ et d'un emprunt de 513 747 \$ afin de financer l'acquisition d'un camion autopompe neuf, remboursable sur une période de 20 ans.

- ☞ que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 2020-503 est de 2798 ;
- ☞ que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 291;
- ☞ que le nombre de demandes reçues est de0..... .

Je déclare

- que le règlement 2020-503 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;
- qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

En foi de quoi, je signe le présent certificat

à Paspébiac, ce 8 juin 2021.

Daniel Langlois CPA, CMA
Greffier